

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.



CRS athlétisme extérieur **Secondaire**

Mardi 29 mai 2018

Stade Richard-Garneau à la Polyvalente Ste-Thérèse
401, boul. du Domaine – Ste-Thérèse

DATE LIMITE POUR LES INSCRIPTIONS : **Jeudi 24 mai 2018 - 12 h 00**

En collaboration avec :



TABLE DES MATIÈRES

INVITATION AU CHAMPIONNAT	3
COMITÉ ORGANISATEUR	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (ENDROIT-DATE-HORAIRE)	4
RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES.....	5
ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES	5
ART. 2 SURCLASSEMENT	5
ART. 3 LA DÉLÉGATION	5
ART. 4 MODIFICATIONS	6
ART. 5 DÉLAIS.....	6
ART. 6 CLASSEMENT.....	6
ART. 7 RÉCOMPENSES.....	7
ART. 8 ÉQUIPEMENT PERMIS.....	7
ART. 9 RÉGLEMENTATION TECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE	7
ART. 10 DISQUALIFICATIONS	8
ART. 11 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS	9
RÉGLEMENTATION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE D'ATHLÉTISME	9
DÉLÉGATION CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE.....	9
CRITÈRES DE SÉLECTION CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE	10
RELAIS.....	10
COÛT D'INSCRIPTION	11
PROCÉDURES POUR LES INSCRIPTIONS ET LES MODIFICATIONS.....	11
ÉCOLES RESPONSABLES DES ÉPREUVES	13
HORAIRE PRÉLIMINAIRE ÉPREUVES DE PISTE	14
HORAIRE PRÉLIMINAIRE LES CONCOURS	16

AUTRES DOCUMENTS À CONSULTER SUR NOTRE SITE INTERNET :

LES STANDARDS ET LA PROGRESSION DE LA BARRE À LA HAUTEUR 2015

CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE D'ATHLÉTISME EXTÉRIEUR

Nous vous invitons à participer à notre championnat régional scolaire d'athlétisme extérieur 2018 qui servira de sélection pour choisir les athlètes qui participeront au championnat provincial scolaire (CPS).

Cette compétition est organisée en partenariat avec le RSEQ Laval ainsi que la Fédération d'athlétisme du Québec.

Comme par le passé, nous bénéficierons du personnel expérimenté pour la compilation informatisée des résultats, d'un **système de « photo finish » pour les épreuves de piste**. Tout ceci rendra la gestion de la piste beaucoup plus efficace et l'émission des résultats dans de meilleurs délais.

Afin de faciliter la sélection pour le championnat provincial scolaire (CPS), nous vous demandons de vérifier auprès de vos élèves leur disponibilité pour le CPS lors de la remise des médailles.

Les athlètes devront immédiatement confirmer leur présence.

COMITÉ ORGANISATEUR

Directeur: Jacinthe Lussier, RSEQ Laurentides-Lanaudière
Martin Savoie, RSEQ Laval

Commissaires : Corsaire Chaparal

Coordination: Janie Rivest, RSEQ Laurentides-Lanaudière
Annie-Pier Boucher, RSEQ Laval

Compilation des résultats : Corsaire Chaparal

Matériel et site : RSEQ LL

Équipe de premiers soins : Technisoins

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ENDROIT: Stade Richard-Garneau à la Polyvalente Ste-Thérèse
401, boul. du Domaine – Ste-Thérèse

DATE: Mardi 29 mai 2018

HORAIRE: 07:30 Arrivée des athlètes
07:45 Réunion des officiels / responsables
08:00 Réunion des entraîneurs
08:30 Début de la rencontre (PISTE)
09:00 Début de la rencontre (CONCOURS)
17:15 Remise des bannières
17:45 Départ des athlètes (approximatif)

N.B. : Les médailles seront remises durant le déroulement des épreuves.

L'horaire peut être sujet à changement sans préavis. Toutefois, un horaire officiel sera disponible sur notre site Internet la veille de la compétition et vous sera remis à votre arrivée le matin.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES ATHLÉTISME

2017-2018

* ART. 1 IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

ÂGE POUR L'ANNÉE 2017-2018	CATÉGORIE	Date de naissance
12-13 ANS	Benjamin	2005 - 2006
14- 15 ANS	Cadet	2003 - 2004
16 – 17 – 18 ANS	Juvenile	1999* - 2000 – 2001 - 2002

* Les élèves nés après le 30 juin 1999 sont admissibles

ART. 2 SURCLASSEMENT

- 2.1 Le simple surclassement est permis dans toutes les catégories. L'athlète devra participer dans sa catégorie de surclassement dans toutes les épreuves individuelles. Le simple surclassement est permis dans les relais sans obligation de surclassement dans les épreuves individuelles.
- 2.2 Les écoles primaires peuvent participer seulement avec des élèves de la catégorie benjamine sans surclassement **SOUS LE NOM DE LEUR ÉCOLE PRIMAIRE AVEC AUTORISATION DE L'ÉCOLE ET FORMULAIRE DE DÉGAGEMENT.**

ART. 3 LA DÉLÉGATION

- 3.1 Chaque équipe doit nommer et déléguer un entraîneur en chef. Advenant un protêt, ou toute autre information pertinente, l'entraîneur en chef est le seul qui peut s'adresser au directeur de la rencontre. Lorsque l'entraîneur en chef désire communiquer avec le directeur de la rencontre, il doit s'adresser au secrétariat.
- 3.2 Un maximum de deux (2) athlètes par catégorie, par épreuve et par école est autorisé.
- 3.3 Aucun athlète hors-concours en raison de l'âge ou autres critères d'inadmissibilités ne sera accepté.
- 3.4 Une école peut inscrire une (1) équipe de relais par catégorie et par type de relais. **Un (1) athlète ne peut s'inscrire que pour un (1) seul relais.**
- 3.5 Un maximum de trois (3) épreuves par athlète plus un (1) relais est autorisé. Les trois (3) épreuves sont réparties ainsi: 2 épreuves de piste et 1 épreuve de pelouse ou 2 épreuves de pelouse et 1 épreuve de piste.
- 3.6 Les dossards seront remis au responsable de chaque école lorsqu'il se présentera à l'accueil le matin de la compétition. Les dossards doivent être portés sur l'avant du corps (ventre ou poitrine).

3.7 Tout athlète présent à la compétition doit avoir en sa possession sa carte d'assurance-maladie. En cas de doute, un officiel pourra vérifier l'âge des athlètes.

3.8 **Encadrement**

Nous recommandons fortement que l'école ait un minimum d'un accompagnateur (adulte) pour chaque 20 athlètes inscrits (ratio 1 pour 20). Nous croyons que c'est un minimum pour assurer un bon encadrement des élèves sur place. Les entraîneurs et accompagnateurs doivent s'inscrire sur le formulaire prévu à cet effet. Le RSEQ LL se réserve le droit de refuser l'inscription d'une école si celle-ci ne respecte pas ce ratio minimum.

ART. 4 MODIFICATIONS

4.1 **Aucune modification aux inscriptions ne sera acceptée après la date limite, soit le 24 mai 2018, 12h00.**

ART. 5 DÉLAIS

5.1 Il n'y aura pas de chambre d'appel, les athlètes doivent se présenter à leur plateau de compétition 15 minutes avant le début de l'épreuve.

5.2 Tout athlète qui n'est pas sur les lieux de son épreuve trois (3) minutes après le second appel ne peut y participer.

5.3 Un athlète inscrit à deux (2) épreuves se déroulant simultanément doit se présenter d'abord à l'épreuve de piste sans oublier d'avertir et de prendre des arrangements avec le juge des concours. Il doit se présenter à son épreuve de concours immédiatement après son épreuve de piste.

ART. 6 CLASSEMENT

6.1 Les points seront attribués comme suit :

1 ^{re} position	9 points	5 ^e position	4 points
2 ^e position	7 points	6 ^e position	3 points
3 ^e position	6 points	7 ^e position	2 points
4 ^e position	5 points	8 ^e position	1 point

6.2 La somme des points obtenus par chacun des athlètes d'une école, par épreuve et par catégorie, détermine le rang de cette école au classement:
♦ par catégorie/sexe

ART. 7 RÉCOMPENSES

- 7.1 Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises aux athlètes (**régions Laval-Laurentides-Lanaudière combinées**)
- 7.2 Des bannières régionales seront remises aux écoles gagnantes par catégorie/sexe (**régions Laval, Laurentides-Lanaudière séparées**)

ART. 8 ÉQUIPEMENT PERMIS

- 8.1 Tous les athlètes doivent utiliser les engins fournis par le comité organisateur. Aucun engin personnel ne sera toléré.
- 8.2 Les athlètes qui veulent pratiquer les relais doivent utiliser leur propre témoin.
- 8.3 **Les souliers à crampons sont permis. La longueur de la pointe est de 7 mm maximum. (Lire la procédure en annexe)**

ART. 9 RÉGLEMENTATION TECHNIQUE COMPLÉMENTAIRE

- 9.1 **La marche**
Aucune épreuve de marche ne se fera lors du championnat régional scolaire. Par contre il sera possible pour les écoles d'envoyer des athlètes au provincial en avisant le coordonnateur du RSEQLL avant la fin de l'événement.
- 9.2 **Vagues**
Pour toutes les épreuves de piste, la répartition des participants se fera selon leur performance inscrite sur le formulaire prévu à cet effet. Les athlètes qui n'ont pas de performance indiquée sur le formulaire seront placés dans les vagues les plus lentes.
- 9.3 **Blocs de départ**
Les blocs de départ sont interdits pour la catégorie benjamine.
- 9.4 **La volte**
La volte sera autorisée pour le lancer du disque.
- **9.5** En saut en longueur, pour toutes les catégories, la planche d'appel sera utilisée. **Il n'y a plus de zone d'appel.**
- 9.6 Il ne faut pas qu'il y ait d'égalité en 2^e place dans les résultats. Il faudra utiliser les méthodes prévues à cet effet par la réglementation de la F.Q.A. Pour la sélection provinciale, en cas d'égalité en 2^e place au saut en hauteur, il faudra faire un saut de barrage (supplémentaire) pour déterminer qui est 2^e et qui est 3^e (les 2 athlètes auront quand même la médaille d'argent pour le CRS).

9.7 Les haies

La distance entre les haies doit être respectée pour les épreuves suivantes:

Catégorie	Distance	Nombre de haies	Hauteur	Début à la 1 ^{re}	Entre les haies	Dernière à l'arrivée
BF	80 m	8	30"	12 m	7m50	15m50
BM	80 m	8	30"	12 m	7m50	15m50
CF	80 m	8	30"	12 m	8 m	12 m
CM	100 m	10	33"	13 m	8m50	10m50
JF	100 m	10	30"	13 m	8m50	10m50
JM	110 m	10	36"	13m72	9m14	14m02

9.8 Hauteur

BF	BG	CF	CG	JF	JG
1,10 m	1,15 m	1,15 m	1,30 m	1,25 m	1,45 m
1,15 m	1,20 m	1,20 m	1,35 m	1,30 m	1,50 m
1,19 m	1,25 m	1,25 m	1,40 m	1,34 m	1,55 m
1,22 m	1,30 m	1,30 m	1,45 m	1,37 m	1,60 m
1,25 m	1,34 m	1,34 m	1,50 m	1,40 m	1,64 m
1,30 m	1,37 m	1,37 m	1,54 m	1,45 m	1,67 m
1,35 m	1,40 m	1,40 m	1,57 m	1,50 m	1,70 m
			1,60 m		1,73 m
Standards 2012					
1,25m	1,40m	1,40m	1.60m	1,40m	1,70m

9.9 Poids des engins

Catégorie	Poids	Disque	Javelot
Benjamine féminine	2 kg	600 gr*	400 gr
Benjamine masculine	3 kg	750 gr	500 gr*
Cadette féminine	3 kg	1 kg	500 gr
Cadette masculine	4 kg	1 kg	600 gr
Juvenile féminine	3 kg	1 kg	500 gr
Juvenile masculine	5 kg	1.5 kg	700 gr

ART. 10 DISQUALIFICATIONS

- 10.1** Tout athlète, entraîneur ou responsable d'équipe qui gênera d'une façon quelconque le travail des officiels ou le déroulement de la compétition, entraînera contre lui et son école des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification.

- 10.2 Tout athlète, qui circulera à l'intérieur de la piste sans permission, est susceptible de disqualification.

ART. 11 RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

- 11.1 Les règlements administratifs et spécifiques en athlétisme du Réseau du sport étudiant du Québec Laurentides-Lanaudière (RSEQ LL) et de la Fédération Québécoise d'Athlétisme (FQA) sont en vigueur.
- 11.2 Les règlements administratifs et spécifiques d'athlétisme du RSEQ LL auront préséance sur les règlements officiels de la FQA.

EXTRAIT DE LA RÉGLEMENTATION FÉDÉRATION D'ATHLÉTISME DU QUÉBEC

162.7 (Faux départ)

Tout concurrent faisant un faux départ recevra un avertissement **sauf pour les juvéniles**.

Un seul faux départ par course sera toléré sans la disqualification du ou des athlètes ayant fait le faux départ. Tout athlète faisant des faux départs supplémentaires dans la course sera disqualifié pour cette course.

DÉLÉGATION DU CHAMPIONNAT SCOLAIRE PROVINCIAL

À moins d'avis contraire, le premier de chaque épreuve est inscrit au championnat provincial scolaire (CPS), dans la région de la **Saguenay Lac St-Jean** du 8 au 10 juin 2018. Par la suite, la délégation sera complétée selon les modalités établies.

Vous pouvez prévoir un montant d'environ (à déterminer selon le nombre de participants) **100\$*** (pas de taxes) pour les athlètes qui participeront au CSP afin de défrayer les coûts du transport, d'hébergement, des repas et du singlet. Le RSEQ LL assumera les frais d'inscription de 28.00 \$ par athlète ainsi que les frais de dédommagement des entraîneurs/accompagnateurs. **La facturation est basée sur l'inscription et non sur la présence à l'événement. * Le coût par athlète peut varier, il est présentement calculé à partir d'une participation de 77 athlètes.**

**La délégation sera formée le lendemain du championnat. Les personnes intéressées à collaborer peuvent communiquer avec
Janie Rivest au 450-419-8786 au poste 2**

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LE CHAMPIONNAT

PROVINCIAL SCOLAIRE D'ATHLÉTISME 2018

Pour être sélectionné, il faudra que l'athlète atteigne le standard de mesurage, effectif lors du provincial scolaire, pour chacun des critères.

A) 1^{er} de chaque épreuve.

B) 2^e avec standard . (Voir feuille de standard)

C) 2^e avec l'écart, en pourcentage, le plus petit du standard. (voir feuille de standard)

D) Polyvalence pouvant aider la région.

Les standards proviennent de la médiane de la 8^e meilleure performance (préliminaire ou finale) réalisée lors du Championnat scolaire provincial d'athlétisme passés

RELAIS

Dans le but d'accélérer le déroulement des relais, il est très important que les élèves qui vont participer aux relais soient renseignés sur les règlements et sur le fonctionnement (endroit des départs, drapeau, etc.) Nous vous demandons de transmettre ces informations à vos athlètes durant la journée.

Il y a une zone d'accélération de 10m suivie d'une zone de 20m.
L'échange du témoin doit se faire à l'intérieur de la zone d'échange,
soit la zone de 20 mètres.

Aucun échange dans la zone d'accélération.



COÛT D'INSCRIPTION

Les tarifs sont basés sur l'implication des écoles. Depuis plusieurs années ce sont toujours les mêmes écoles qui s'impliquent dans l'organisation de ce championnat. Afin de compenser, en partie, les écoles qui investissent des ressources humaines (libération d'enseignants, d'adultes accompagnateurs et de jeunes bénévoles) pour voir à la bonne marche d'une discipline et afin de stimuler l'implication de nouvelles écoles à l'organisation, il a été convenu d'augmenter le tarif pour les écoles non impliquées.

Le tarif est de 16,65\$ par athlète.

Les écoles responsables d'une discipline (voir plus loin) profiteront d'un crédit d'organisation.

Le coût d'inscription sera facturé à l'école. La facturation sera faite à partir des inscriptions et non de la participation, **vous avez donc jusqu'au jeudi 24 mai 2018, 12 h 00 pour retirer un athlète.**

Inscriptions en ligne :

Les inscriptions par internet doivent être faites **au plus tard le jeudi 24 mai 2018, avant 12 h 00.** À 12 h 01, le site d'inscription sera fermé et vous n'aurez plus accès et perdrez toutes vos données si vous n'avez pas sauvegardé.

Nous vous conseillons de faire les inscriptions avant le 24 mai afin de pouvoir nous rejoindre en cas de problème.

**LES ABSENTS DEVRONT ÊTRE RAPPORTÉS AU SECRÉTARIAT DÈS
VOTRE ARRIVÉE LE MATIN DU CHAMPIONNAT.**

Relais

L'inscription des relais devra se faire **EN MÊME TEMPS QUE LES INSCRIPTIONS.** Toutefois, lors de la journée de la compétition, vous pourrez changer les noms et l'ordre des membres de vos relais, mais vous ne pourrez en aucun temps inscrire un nouveau relais. Le relais devra déjà être inscrit.

Vous devez soumettre **des temps réalistes** pour toutes les épreuves de piste (sur le formulaire d'inscription). **IMPORTANT**

Maximum: 1 équipe/catégorie/sexe par école.

L'équipe gagnante du relais ne participera pas au championnat provincial scolaire, mais l'épreuve comptera pour le classement du championnat régional scolaire.

HORAIRE PRÉLIMINAIRE

(Basé sur l'horaire de l'an passé)

Un horaire final avec une prévision des heures vous sera remis lors de la réunion des entraîneurs (8 h).

ÉPREUVES DE PISTE

<u>HEURE</u>	<u>ÉPREUVE</u>	<u>CAT.</u>	
8:30	3000m	JM	(fsc)
9:00	3000m	JF	(fsc)
9:38	80m haies	BF	(fsc)
9:46	80m haies	BM	(fsc)
9:53	80m haies	CF	(fsc)
10:03	100m haies	JF	(fsc)
10:13	100m haies	CM	(fsc)
10:21	110m haies	JM	(fsc)
10:28	2000m	CF	(fsc)
10:52	2000m	CM	(fsc)
11:14	80m	BF	(p)
11:24	80m	BM	(p)
11:32	100m	CF	(p)
11:42	100m	CM	(p)
11:52	100m	JF	(p)
11:59	100m	JM	(p)
12:09	800m	BF	(fsc)
12:19	800m	BM	(fsc)
12:29	800m	CF	(fsc)
12:39	800m	CM	(fsc)
12:49	800m	JF	(fsc)
12:54	800m	JM	(fsc)
13:04	80m	BF	(f)
13:07	80m	BM	(f)
13:09	100m	CF	(f)
13:12	100m	CM	(f)
13:14	100m	JF	(f)
13:17	100m	JM	(f)



<u>NO</u>	<u>HEURE</u>	<u>ÉPREUVE</u>	<u>CAT.</u>
	13:19	1200m	BF (fsc)
	13:35	1200m	BM (fsc)
	13:51	1200m	CF (fsc)
	14:07	1200m	CM (fsc)
	14:23	400m	JF (fsc)
	14:32	400m	JM (fsc)
	14:47	1500m	JF (fsc)
	15:05	1500m	JM (fsc)
	15:19	150m	BF (fsc)
	15:29	150m	BM (fsc)
	15:39	200m	CF (fsc)
	15:49	200m	CM (fsc)
	15:59	200m	JF (fsc)
	16:07	200m	JM (fsc)
	16:20	4 x 100m	BF (fsc)
	16:26	4 x 100m	BM (fsc)
	16:32	4 x 100m	CF (fsc)
	16:38	4 x 100m	CM (fsc)
	16:44	4 x 100m	JF (fsc)
	16:50	4 x 100m	JM (fsc)

17:00 **Remise des bannières**
17:30 **Départ des délégations**

Légende:

(f) -> Finales
(p) -> Préliminaires
(fsc) -> Finales sections chronométrées



LES CONCOURS

<u>HEURE</u>	<u>ÉPREUVE</u>	<u>CATÉGORIE</u>	<u>SEXE</u>
09:00	hauteur	Cadette	M
	longueur	Juvenile	M
	poids	Cadette	F
	disque	Juvenile	F
	javelot	Benjamine	F
10:00	hauteur	Cadette	F
	longueur	Juvenile	F
	poids	Cadette	M
	disque	Juvenile	M
	javelot	Benjamine	M
11:00	hauteur	Benjamine	M
	longueur	Cadette	M
	triple saut	Juvenile	M
	poids	Benjamine	F
	disque	Cadette	F
	javelot	Juvenile	F
13:00	hauteur	Benjamine	F
	longueur	Cadette	F
	triple saut	Juvenile	F
	poids	Benjamine	M
	disque	Cadette	M
	javelot	Juvenile	M
14:00	hauteur	Juvenile	M
	longueur	Benjamine	M
	poids	Juvenile	F
	disque	Benjamine	F
	javelot	Cadette	F
	triple saut	Cadette	M
15:00	hauteur	Juvenile	F
	longueur	Benjamine	F
	poids	Juvenile	M
	disque	Benjamine	M
	javelot	Cadette	M
	triple saut	Cadette	F



ANNEXE

Procédure pour les souliers à crampons

Voici la procédure à suivre afin de pouvoir utiliser des souliers à crampons sur la piste du Stade Richard-Garneau de la Polyvalente Ste-Thérèse.

1. L'athlète doit passer à la table de contrôle le plus tôt possible et au maximum 30 minutes avant sa première épreuve;
2. Un responsable fera la vérification et si les crampons sont acceptés, les souliers seront identifiés;
3. Si l'athlète se présente à une épreuve sans l'identification sur ses souliers à crampons, il devra changer de souliers.
4. La **longueur maximale** des crampons est de **7 mm**